

# PERMIS B

Le permis de conduire confère une mobilité essentielle.

C'est un facteur clé pour décrocher ou préserver un emploi, accéder à l'éducation ou tout simplement profiter de la vie sociale.

Les accidents de la route ne sont pas une fatalité. La conduite accompagnée permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter, ou entre deux présentations, à l'examen du permis de conduire. Il existe trois formules de conduite accompagnée : l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), la conduite supervisée et la conduite encadrée. Nous contacter pour les différentes modalités.



## OBJECTIFS

Conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

- 1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.



## DURÉE DE FORMATION

Forfait Minimum 20 h de pratique, boîte manuelle.  
Forfait Minimum 13 h de pratique, boîte robotisée.  
Nombre d'heures déterminées par une évaluation départ, déterminant le volume prévisionnel de formation.

2 heures de rendez-vous préalable avec l'accompagnateur.

2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3 heures (1 heure pratique et 2 heures de théorie).



## PUBLICS CONCERNÉS

**Conduite accompagnée** : toutes les personnes âgées d'au moins 15 ans

**Conduite encadrée** : 16 ans au minimum, suivant une formation professionnelle, afin d'obtenir son permis de conduire dès l'âge de 18 ans.

**Conduite supervisée** : permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite « supervisée » par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines.

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.

### COMPETENCE 1 : MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

### COMPETENCE 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

### COMPETENCE 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### COMPETENCE 4

#### PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite

... / ...

## PRÉ REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Avoir au moins 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ;
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- Avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours pratiques uniquement sur véhicule, pas de simulateur.
  - Sur piste privée et sur la route, sur véhicule à double commandes.
  - véhicules en boîte manuelle ou boîte robotisée.
- Livret numérique.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

suivi :  
Livret d'apprentissage numérique de la catégorie B du permis de conduire.

Évaluation et validation :  
Evaluation formative à la fin de chaque compétence.  
Examen blanc  
Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

## SUITE PARCOURS POSSIBLES

Depuis le 1 mars 2024 « L'élève titulaire d'une attestation de fin de formation initiale bénéficie d'une équivalence à la partie pratique du brevet de sécurité routière pour l'option quadricycle léger à moteur.»  
Arrêté du 27 février 2024 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.  
Permis autres catégories (nous consulter)

## INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur contrat et/ou devis accepté en fonction de l'état de remplissage du planning mensuel

## ACCESSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap  
Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)  
tarifs  
Voir proposition

### Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE



## Le déroulé de l'AAC



Un minimum de 20 leçons de conduite (en boîte mécanique) ou de 13 leçons (en boîte automatique) en auto-école est obligatoire, suite auxquelles un rendez-vous préalable de 2h sera fixé avec au moins un parent accompagnateur. A l'issue de ce rendez-vous une attestation de fin de formation initiale (AFFI) sera remise à l'élève.

Lors de sa « conduite accompagnée » avec son ou ses accompagnateurs, l'élève et au moins un accompagnateur se devront obligatoirement d'assister à 6h de rendez-vous pédagogiques en auto-école (2 x 3h, divisées en 1h de conduite + 2h de bilan théorique).

Ce n'est qu'au bout d'un an de conduite (à compter de la date du rendez-vous préalable), des 2 rendez-vous pédagogiques effectués et à condition que l'élève ait au moins 17 ans, que ce dernier pourra prétendre à passer son examen pratique du permis de conduire.  
e candidat peut se présenter à l'examen pratique deux jours minimum après l'obtention de son code.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire dure 32 minutes. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, vous serez accompagné par un enseignant de votre école de conduite et l'épreuve vous sera présentée par l'expert qui vous précisera ce que vous allez devoir faire.

Le résultat vous est publié sur votre compte « rendez-vous permis ». Ce document sera à télécharger et sera votre permis provisoire en attendant de recevoir le permis définitif. Il faudra faire la demande de fabrication de titre sur les services de France titres (ANTS)



### Contactez-nous !

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS :  
05.64.250.850  
Corinne AMODRU / Nadine TISNÉS  
commercial@bp-formations.com

Votre conseillère formation :  
Johanna DARZEINS  
Mobile : 06.59.87.22.55  
E-MAIL : johanna@bp-formations.com

Tarif : nous consulter

Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur  
<https://bearnpyreneesformation.com>